

# RÈGLEMENT DE L'INTERNAT

## 1. ACCUEIL

L'internat est ouvert aux élèves internes garçons et filles du collège et des lycées uniquement les jours scolaires travaillés du lundi matin au vendredi après les cours. Il est fermé pendant les week-ends, les vacances scolaires et les jours fériés.

Le lundi matin et les jours de rentrée après congés scolaires, l'établissement est ouvert à partir de 7h45. Pour les internes, une salle de casiers à proximité du Self, réservée au dépôt des bagages est à disposition (jusqu'à 8h).

## 2. AUTORISATIONS DE SORTIE

### ➔ Sortie du mercredi après-midi pour les élèves du lycée

Les élèves scolarisés dans les classes des lycées général, technologique et professionnel ont la possibilité de sortir le mercredi après-midi entre 13 h 30 et 17 h 00 (ou 12 h 00 - 17 h 00) s'ils n'ont pas cours, avec une autorisation signée des responsables légaux. Pour cela les familles devront remplir la feuille de sortie du mercredi et la remettre au responsable d'internat.

### ➔ Animation le mercredi après-midi pour les élèves de collège

Des activités encadrées sont prévues le mercredi après-midi. Les collégiens ne peuvent pas sortir de l'établissement sans surveillance.

## 3. RÈGLES DE VIE

L'internat est un lieu de vie mais également un lieu de travail. Il accueille les élèves dans des conditions facilitant la réalisation du travail scolaire, mais il garantit également un apprentissage de la vie en collectivité dans le respect de chacun. La journée se déroule en respectant un cadre horaire précis. Pour assurer la qualité de vie en collectivité, des règles d'hygiène, de sécurité et d'entretien des locaux devront être respectées.

### ➔ Hygiène et sécurité dans l'internat

- *Hygiène corporelle et vestimentaire*

Le jeune devra se munir du nécessaire de toilette, de changes vestimentaires et de vêtements de sport. Le linge nécessitant un nettoyage devra être rangé dans un sac prévu à cet effet puis rapporté en fin de semaine à la maison.

- **La literie**

Il est demandé aux internes d'apporter :

- Une alaise
- Une paire de draps pour sommiers de largeur 90 cm
- Une couverture ou une couette (pas de sac de couchage)
- Un traversin longueur 90cm ou un oreiller (+ une housse)
- Un tapis de bain

- **Sécurité**

Dans un souci de sécurité, l'élève interne devra veiller à ne pas faire courir de danger aux autres en respectant les consignes suivantes :

- Il est formellement interdit de fumer dans l'établissement ou d'apporter tout autre produit illicite ;
- L'usage en chambre de cafetière, réchaud ou résistance électrique est interdit ;
- L'élève ne devra rien jeter par les fenêtres ;
- En cas de maladie ou d'indisposition, l'élève devra avertir le responsable d'internat qui contactera les parents pour les suites à donner ;
- Tout médicament sera impérativement accompagné d'une ordonnance et signalé au responsable d'internat.

## ➔ Les études

- **Les études surveillées**

Elles sont obligatoires. Elles offrent les conditions indispensables et optimales pour la réussite scolaire. Un élève en difficulté peut demander conseil et être aidé par un éducateur.

- **Les études en autonomie**

Une salle de classe, tous les soirs, est mise à la disposition des élèves qui en font la demande au responsable d'internat. Ils peuvent y travailler individuellement ou en groupe selon leur convenance.

## ➔ La restauration

Les élèves prennent leurs repas au self-service. Une carte magnétique, remise en début d'année scolaire, doit être obligatoirement passée à chaque repas. La perte d'une carte entrainera son renouvellement au prix de 10 € (bureau numéro 2 - Mme Ravat).

La présence des internes est obligatoire à tous les repas : petit-déjeuner, déjeuner, dîner

LE RESPONSABLE D'INTERNAT,

Richard HENRY